



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

RESPONSABLE DÉPARTEMENT DÉPENSES (H/F/X)

DIRECTION FINANCIÈRE

Contrat à durée indéterminée à temps plein – Echelle A3

La Direction financière du CPAS de Charleroi assure la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels, la gestion de la trésorerie, la perception et le recouvrement de différents montants pour l'ensemble de l'institution.

Afin de compléter son équipe, la Direction financière cherche actuellement à recruter ou promouvoir au grade de Chef de division, un(e) Responsable en charge du département des dépenses (échelle A3).

MISSIONS

- Gérer et coordonner les services et missions du département des dépenses (factures fournisseurs, dépenses d'aides sociales, frais de déplacements, ...);
- Assurer la gestion quotidienne du département composé de 10 collaborateurs : gestion du personnel, réunions d'équipe, suivi des dossiers et des échéanciers, transmission d'informations aux fournisseurs, analyse des conclusions, argumentation développée...;
- Assurer la coordination des différentes cellules composant le département des dépenses tout en assurant la collaboration avec les autres départements de la direction financière et du CPAS ;
- Elaborer des décisions relatives au département des dépenses à destination des organes décisionnels de l'institution (Bureau permanent et Conseil de l'Action sociale);
- Elaborer, mettre en place et contrôler les procédures relatives au département des dépenses ;
- Vérifier l'ensemble des mandats de paiements et dossiers d'investissements ;
- Réaliser et superviser les études financières, rétrospectives et prospectives, destinées à éclairer l'autorité politique sur le choix à poser ;
- Remplacer et représenter le Directeur financier en cas d'absence.



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

RESPONSABLE DÉPARTEMENT DÉPENSES (H/F/X)

DIRECTION FINANCIÈRE

Contrat à durée indéterminée à temps plein – Echelle A3

COMPÉTENCES REQUISES

- Esprit critique, d'analyse et de synthèse.
- Structure, rigueur et méthodologie.
- Sens du contact aisé, capacité de négociation et force de proposition.
- Capacités de management et de leadership.
- Curiosité professionnelle et facilité d'intégration d'informations diverses (financières, comptables, législatives...).
- Bonne communication orale et écrite.
- Respect de la confidentialité, déontologie.

PROFIL

A. Ce poste est accessible par **promotion** aux conditions suivantes :

- Être agent statutaire.
- Être titulaire de l'échelle A1 ou A2.
- Justifier d'une ancienneté minimale de 4 ans dans l'échelle A1 ou A2.
- Disposer d'une évaluation préalable à la promotion au moins satisfaisante.
- Réussir l'examen d'accession portant sur les matières relatives au poste de travail à occuper.

B. Ce poste est accessible par **recrutement** aux conditions suivantes :

- Posséder un diplôme de niveau Master avec une orientation économique (sciences économiques, sciences de gestion, ingénieur commercial, ingénieur de gestion, finances,...).
- Démontrer une expérience professionnelle de 8 ans dans une fonction analogue ou similaire.
- Réussir l'examen d'accession portant sur les matières relatives au poste de travail à occuper.



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

RESPONSABLE DÉPARTEMENT DÉPENSES (H/F/X)

DIRECTION FINANCIÈRE

Contrat à durée indéterminée à temps plein – Echelle A3

NOTRE OFFRE

- Un contrat à durée indéterminée à temps plein.
- L'application de l'échelle barémique des pouvoirs locaux A3.
- Des chèques repas.
- Un package de congés attrayant relatif au secteur public.
- De nombreuses opportunités de formation continuées.
- Un cadre de travail dynamique au sein d'une administration résolument tournée vers l'avenir.

**INTÉRESSÉ(E) PAR L'OFFRE D'EMPLOI PROPOSÉE,
VOUS POUVEZ TRANSMETTRE VOTRE CV ET
LETTRE DE MOTIVATION À L'ATTENTION DE :**

Monsieur Philippe Van Cauwenberghe

Président du C.P.A.S. de Charleroi

13 boulevard Joseph II, 6000 Charleroi
ou par e-mail: info@cpascharleroi.be

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 août 2021.

Sur base des candidatures recevables, les candidat(e)s seront invité(e)s à :

1. une **épreuve écrite** éliminatoire permettant de vérifier :
 - la connaissance de base relative à la loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS et le règlement général de la comptabilité communale.
 - l'esprit de synthèse.
 - la réflexion et le positionnement sur des mises en situation professionnelle.
2. une **épreuve orale** permettant d'apprécier la motivation des candidats et de mesurer leurs aptitudes à l'exercice de la fonction.

La réussite de la procédure est conditionnée à l'obtention d'au moins 50,00% à chacune des 2 épreuves, et d'au moins 60,00% à l'ensemble de celles-ci.